

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Les informations contenues dans cette fiche signalétique sont exigées en vertu de Règlement sur les produits dangereux 2023.

Date d'édition/Date de révision 26 Juin 2025

Version 20.01

Rubrique 1. Identification

Nom du produit : AMERLOCK 2LV LOW HAPS CURE
Code du produit : AK2LVH-B
Autres moyens d'identification : Non disponible.
Type de produit : Liquide.

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisation du produit : Applications professionnelles, Utilisé par pulvérisation.
Utilisation de la substance/ du mélange : Revêtement.
Utilisations non recommandées : Non applicable.

Fournisseur : PPG Canada Inc.
5676 Timberlea Blvd
Mississauga ON L4W 4M6
Canada
+1 905-629-7999

PPG Industries, Inc.
One PPG Place
Pittsburgh, PA 15272

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence : (412) 434-4515 (États-Unis)
(514) 645-1320 (Canada)
01-800-00-21-400 (Mexique)

Renseignements Techniques : 888-977-4762

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange : LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3
CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1
SENSIBILISATION RESPIRATOIRE - Catégorie 1A
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1A
CANCÉROGÉNÉCITÉ - Catégorie 1B
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 2
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE
(Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3
Dangers pour la santé non classifiés ailleurs - Catégorie 1

Section 2. Identification des dangers

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

Liquide et vapeurs inflammables.
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Peut irriter les voies respiratoires.
Peut provoquer le cancer.
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Provoque des brûlures du tube digestif.
Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation.

Conseils de prudence

Prévention :

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection, des vêtements et équipement de protection des yeux ou du visage. Porter un équipement de protection respiratoire. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Intervention :

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage :

Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Élimination :

Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Éléments d'une étiquette complémentaire

Les poussières de ponçage et de meulage peuvent être nocives si inhalées. Ne pas goûter ou avaler. L'exposition répétée de fortes concentrations de vapeur peut provoquer une irritation des voies respiratoires et des lésions permanentes du cerveau et du système nerveux. L'inhalation de concentrations de vapeurs ou d'aérosols supérieures aux limites d'exposition préconisées provoque des maux de tête, des états de somnolence, des nausées et peut aboutir à une perte de connaissance ou à la mort. Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Se laver

Code du produit	AK2LVH-B	Date d'édition	26 Juin 2025	Version	20.01
Nom du produit	AMERLOCK 2LV LOW HAPS CURE				

Section 2. Identification des dangers

soigneusement après manipulation. Émet des fumées toxiques lorsque chauffé.
 Pourcentage du mélange constitué de composants de toxicité aiguë inconnue: 1.5 % (orale), 23.1 % (cutanée), 73.4 % (par inhalation)

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange
 Nom du produit : AMERLOCK 2LV LOW HAPS CURE
 Autres moyens d'identification : Non disponible.

Numéro CAS / autres identificateurs uniques

Nom des ingrédients	Synonymes	% (p/p)	Numéro CAS
Baryum, sulfate de	sulfate de baryum; Baryum (sulfate de); sulfate de baryum, autre que naturel; sulfate de baryum, naturel; sulfate de baryum(II); barytine; blanc fixe	10 - 30*	7727-43-7
talc sans fibres asbestiformes	Fibres minérales naturelles - Talc; Talc, sans amiante; talc (Mg3H2(SiO3)4); talc ne contient pas des fibres de l'amiante	10 - 30*	14807-96-6
phénol ramifié, nonyl-4	p-Nonylphénol ramifié; 4-nonylphénol, ramifié	5 - 10*	84852-15-3
Dimères d'acides gras en C18 insaturés, polymérisés avec des acides gras de tallöl et la N,N'-bis (2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine	Fatty acids, C18-unsatd., dimers, polymers with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine; Fatty acids, C18-unsaturated, dimers, polymers with tall oil fatty acids and triethylenetetramine; (C36) Fatty acid dimer, tall oil fatty acid, triethylenetetramine polymer; Dimer fatty acids, tall oil fatty acids, triethylenetetramine polymer; Fatty acids, C18-unsaturated, dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine; Triethylenetetramine, dimer fatty acids, tall oil fatty acids polymer; Dimer acid, triethylenetetramine, tall oil fatty acids polymer; C18-Fatty acid dimer, tall oil fatty acid, triethylenetetramine polymer; C18-Fatty acid dimer, tall oil fatty acid, triethylenetetramine polyamide	3 - 7*	68082-29-1
Solvant naphta aromatique léger	solvant naphta aromatique léger (pétrole); Solvant naphta (fraction des aromatiques légers) (C8 à C10); Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à point d'ébullition bas - non spécifié; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié	3 - 7*	64742-95-6

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

propane-2-ol	alcool isopropylique; 2-propanol; isopropanol	1 - 5*	67-63-0
alcool benzylique	phénylméthanol; phénylcarbinol	1 - 5*	100-51-6
Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], α-(2-aminomethylethyl)-ω-(2-aminomethylethoxy)-	Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminomethylethyl)-.omega.-(2-aminomethylethoxy)-; Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], alpha-(2-aminomethylethyl)- omega -(2-aminomethylethoxy)-; .alpha.,.omega.-Diaminopolypropylene glycol; Jeffamine 400; Jeffamine D 600; polyoxypropylenediamine; Diaminopolypropylene glycol; Poly(oxy(methyl-1,2-ethanediyl)), alpha-(2-aminomethylethyl)-omega-(2-aminomethylethoxy)-; poly(oxypropylene)diamine; Poly(oxy(methyl-1,2-ethanediyl)), .alpha.-(2-aminomethylethyl)-.omega.-(2-aminomethylethoxy)-; JEFFAMINE D-2000	1 - 5*	9046-10-0 (n = 2-6)
1,2,4-Triméthylbenzène	Triméthyl-1,2,4 benzène; pseudocumène	1 - 5*	95-63-6
m-Xylène a, a'-diamine	m-Phénylènebis(méthylamine); Xylènediamine (méta-); m-phénylènebis(méthylamine); m-xylène-α,α'-diamine; 1,3-phénylènediméthanamine; m-Xylène alpha, alpha'-diamine; benzène-1,3-diyl diméthanamine; α,α'-diamino-m-xylène; m-xylène-α,α'-ylènediamine	1 - 5*	1477-55-0
Méthyl éthyl cétone	butanone; éthylméthylcétone; 2-butanone; butan-2-one; 2-oxobutane; éthyl(méthyl) cétone; MEETCO; MEC; Ethyl methyl cetone; Butanone 2	1 - 5*	78-93-3
4-tert-butylphénol	p-tert-butylphénol	1 - 5*	98-54-4
p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl) oxirane et l'éthane-1,2-diamine	Phenol, 4,4'-(1-methylethylidene)bis-, polymer with (chloromethyl)oxirane and 1,2-ethanediamine; 4,4'-(1-Methylethylidene)bis[phenol; 4,4'-(1-Methylethylidene)bis(phenol), polymer with (chloromethyl)oxirane and 1,2-ethanediamine; 4,4'-(1-Methylethylidene)bisphenol polymer with (chloromethyl)oxirane and 1,2-ethanediamine; PHENOL, 4,4'-(1-METHYL-ETHYLIDENE)BIS-, POLYMER WITH (CHLOROMETHYL) OXIRANE AND 1,2-ETHANEDIAMINE; POLYMER, BISPHENOL-A DIGLYCIDYL ETHER- ETHYLENEDIAMINE	0.5 - 1.5*	36704-31-1

Code du produit	AK2LVH-B	Date d'édition 26 Juin 2025	Version 20.01
Nom du produit	AMERLOCK 2LV LOW HAPS CURE		

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

phénol, nonyl-2, ramifié	2-Nonylphénol ramifié	0.1 - 1*	91672-41-2
Éthylbenzène	Ethylbenzène	0.1 - 1*	100-41-4
Cumène	Isopropylbenzène; 2-phényl-propane; 2-phénylpropane	0.1 - 1*	98-82-8

Les plages de concentration indiquées ci-dessus pour les ingrédients dangereux sont des plages prescrites. Les concentrations réelles ou les plages de concentration réelles sont retenues en tant que secret industriel.

Les codes SUB représentent les substances sans numéro de CAS enregistré.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

En cas d'ingestion, d'irritation, de toute forme de surexposition ou de symptômes de surexposition survenant pendant l'utilisation du produit ou persistant après son emploi, communiquer immédiatement avec un CENTRE ANTIPOISON, une SALLE D'URGENCE ou un MÉDECIN; veiller à ce que la fiche signalétique du produit soit accessible.

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux dès que possible.
- Inhalation** : Emmener dans un endroit bien aéré. Garder la personne au chaud et allongée. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène.
- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.
- Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et allongée. Ne PAS faire vomir.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.
- Inhalation** : Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- Contact avec la peau** : Provoque de graves brûlures. Dégraisse la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
- Ingestion** : Corrosif pour le tube digestif. Provoque des brûlures.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmolement
rougeur

Code du produit	AK2LVH-B	Date d'édition 26 Juin 2025	Version 20.01
Nom du produit	AMERLOCK 2LV LOW HAPS CURE		

Section 4. Premiers soins

- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
 irritation des voies respiratoires
 toux
 respiration sifflante et difficultés respiratoires
 asthme
 poids fœtal réduit
 augmentation de la mortalité fœtale
 malformations du squelette
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
 douleur ou irritation
 rougeur
 sécheresse
 gerçure
 la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
 poids fœtal réduit
 augmentation de la mortalité fœtale
 malformations du squelette
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
 douleurs stomacales
 poids fœtal réduit
 augmentation de la mortalité fœtale
 malformations du squelette

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO₂, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.
- Agents extincteurs inappropriés** : NE PAS utiliser de jet d'eau.

- Dangers spécifiques du produit** : Liquide et vapeurs inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure.

Code du produit	AK2LVH-B	Date d'édition 26 Juin 2025	Version 20.01
Nom du produit	AMERLOCK 2LV LOW HAPS CURE		

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Produit de décomposition thermique dangereux	: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes de carbone oxydes d'azote oxydes de soufre composés halogénés oxyde/oxydes de métal
Mesures spéciales de protection pour les pompiers	: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	: Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences	: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
Intervenants en cas d'urgence	: Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
Précautions environnementales	: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement	: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
--------------------------	---

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée, d'asthme, des allergies ou une maladie respiratoire chronique ou récidivante, ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).
- Précautions particulières** : Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Si ce produit fait partie d'un système à plusieurs constituants, lisez la fiche de données de sécurité (s) pour l'autre ou les composants avant mélange; le mélange peut présenter les dangers associés à chacun de ses parties.
- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Se laver les mains soigneusement après manipulation.
- Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Section 7. Manutention et stockage

Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

: Stocker entre les températures suivantes: 0 à 35°C (32 à 95°F). Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Baryum, sulfate de	CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023) OEL 8 heures: 10 mg/m³. CA British Columbia Provincial (Canada, 4/2024) TWA 8 heures: 5 mg/m³. Forme: Inhalable. CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019) TWA 8 heures: 5 mg/m³. Forme: Inhalable particulate matter.. CA Québec Provincial (Canada, 2/2024) VEMP 8 heures: 5 mg/m³. Forme: particules de la fraction inhalable de l'aérosol. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021) STEL 15 minutes: 20 mg/m³. TWA 8 heures: 10 mg/m³.
talc sans fibres asbestiformes	CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023) OEL 8 heures: 2 mg/m³. Forme: Respirable particulate. CA British Columbia Provincial (Canada, 4/2024) TWA 8 heures: 2 mg/m³. Forme: Respirable. CA Québec Provincial (Canada, 2/2024) VEMP 8 heures: 2 mg/m³. Forme: particules de la fraction respirable de l'aérosol. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021) TWA 8 heures: 2 mg/m³. Forme: Fraction alvéolaire.
phénol ramifié, nonyl-4 Dimères d'acides gras en C18 insaturés, polymérisés avec des acides gras de tallöl et la N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine Solvant naphta aromatique léger propane-2-ol	Aucun. Aucun. Aucun. CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023)

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

alcool benzylique
 Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], α-(2-aminométhylethyl)-ω-(2-aminométhylethoxy)-
 1,2,4-Triméthylbenzène

m-Xylène a, a'-diamine

OEL 15 minutes: 984 mg/m³.
 OEL 8 heures: 200 ppm.
 OEL 15 minutes: 400 ppm.
 OEL 8 heures: 492 mg/m³.
CA British Columbia Provincial (Canada, 4/2024)
 TWA 8 heures: 200 ppm.
 STEL 15 minutes: 400 ppm.
CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019)
 TWA 8 heures: 200 ppm.
 STEL 15 minutes: 400 ppm.
CA Québec Provincial (Canada, 2/2024)
 VEMP 8 heures: 200 ppm.
 VECD 15 minutes: 400 ppm.
CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021)
 STEL 15 minutes: 400 ppm.
 TWA 8 heures: 200 ppm.

Aucun.
 Aucun.

CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023) [Trimethyl benzene]
 OEL 8 heures: 123 mg/m³.
 OEL 8 heures: 25 ppm.
CA British Columbia Provincial (Canada, 4/2024) [trimethyl benzene (mixed isomers)]
 TWA 8 heures: 25 ppm.
CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019) [Trimethyl benzene (mixed isomers)]
 TWA 8 heures: 25 ppm.
CA Québec Provincial (Canada, 2/2024) [Triméthylbenzène] Sensibilisant.
 VEMP 8 heures: 25 ppm.
CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021) [Trimethyl benzene]
 STEL 15 minutes: 30 ppm.
 TWA 8 heures: 25 ppm.

CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023)
 Absorbé par la peau.
 C: 0.1 mg/m³.
CA British Columbia Provincial (Canada, 4/2024) Absorbé par la peau.
 C: 0.1 mg/m³.
CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019)
 Absorbé par la peau.
 Ceiling Limit: 0.1 mg/m³.
CA Québec Provincial (Canada, 2/2024)
 Absorbé par la peau.
 P: 0.1 mg/m³.
CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021) Absorbé par la peau.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Méthyl éthyl cétone	CEIL: 0.1 mg/m³. CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023) OEL 15 minutes: 300 ppm. OEL 8 heures: 200 ppm. OEL 8 heures: 590 mg/m³. OEL 15 minutes: 885 mg/m³. CA British Columbia Provincial (Canada, 4/2024) Absorbé par la peau. TWA 8 heures: 50 ppm. STEL 15 minutes: 100 ppm. CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019) TWA 8 heures: 200 ppm. STEL 15 minutes: 300 ppm. CA Québec Provincial (Canada, 2/2024) VEMP 8 heures: 50 ppm. VEMP 8 heures: 150 mg/m³. VECD 15 minutes: 100 ppm. VECD 15 minutes: 300 mg/m³. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021) STEL 15 minutes: 300 ppm. TWA 8 heures: 200 ppm.
4-tert-butylphénol p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane et l'éthane-1,2-diamine phénol, nonyl-2, ramifié Éthylbenzène	Aucun. Aucun. Aucun. CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023) OEL 8 heures: 100 ppm. OEL 8 heures: 434 mg/m³. OEL 15 minutes: 543 mg/m³. OEL 15 minutes: 125 ppm. CA British Columbia Provincial (Canada, 4/2024) TWA 8 heures: 20 ppm. CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019) TWA 8 heures: 20 ppm. CA Québec Provincial (Canada, 2/2024) VEMP 8 heures: 20 ppm. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021) STEL 15 minutes: 125 ppm. TWA 8 heures: 100 ppm.
Cumène	CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023) OEL 8 heures: 50 ppm. OEL 8 heures: 246 mg/m³. CA British Columbia Provincial (Canada, 4/2024) TWA 8 heures: 25 ppm. STEL 15 minutes: 75 ppm. CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019) TWA 8 heures: 50 ppm. CA Québec Provincial (Canada, 2/2024) VEMP 8 heures: 5 ppm.

Code du produit	AK2LVH-B	Date d'édition 26 Juin 2025	Version 20.01
Nom du produit	AMERLOCK 2LV LOW HAPS CURE		

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021)
STEL 15 minutes: 74 ppm.
TWA 8 heures: 50 ppm.

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

Procédures de surveillance recommandées	: Une référence doit être faite à des normes de suivi appropriées. Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.
Contrôles d'ingénierie appropriés	: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.
Contrôle de l'action des agents d'environnement	: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène	: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
Protection oculaire/faciale	: Lunettes protectrices contre les agents chimiques et écran facial.
Protection de la peau	
Protection des mains	: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.
Gants	: caoutchouc butyle
Protection du corps	: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Quand il existe un risque d'ignition causée par de l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des combinaisons de travail, des bottes et des gants antistatiques.

Code du produit	AK2LVH-B	Date d'édition 26 Juin 2025	Version 20.01
Nom du produit	AMERLOCK 2LV LOW HAPS CURE		

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	: Le produit est stable.
Risque de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Conditions à éviter	: Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à des températures élevées. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.
Matériaux incompatibles	: Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.
Produits de décomposition dangereux	: Tout dépendant des conditions, les produits de décomposition peuvent inclure les matières suivantes : oxydes de carbone oxydes d'azote oxydes de soufre composés halogénés oxyde/oxydes de métal

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Dosage
Baryum, sulfate de	Rat - Orale - DL50	>5000 mg/kg
phénol ramifié, nonyl-4	Rat - Cutané - DL50	>2000 mg/kg
	Lapin - Cutané - DL50	2.14 g/kg
Dimères d'acides gras en C18 insaturés, polymérisés avec des acides gras de tallöl et la N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine	Rat - Orale - DL50	1300 mg/kg
	Rat - Cutané - DL50	>2000 mg/kg
Solvant naphta aromatique léger	Rat - Orale - DL50	>2000 mg/kg
	Rat - Orale - DL50	8400 mg/kg
propane-2-ol	Lapin - Cutané - DL50	3.48 g/kg
	Rat - Orale - DL50	5045 mg/kg
	Lapin - Cutané - DL50	12800 mg/kg
alcool benzylique	Rat - Inhalation - CL50 Vapeur	72600 mg/m³ [4 heures]
	Lapin - Cutané - DL50	>2000 mg/kg
	Rat - Orale - DL50	1200 mg/kg
	Rat - Inhalation - CL50 Poussière et buées	>5 mg/l [4 heures]
Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], α-(2-aminomethylethyl)-ω-(2-aminomethylethoxy)-	Rat - Orale - DL50	2885 mg/kg
1,2,4-Triméthylbenzène	Rat - Cutané - DL50	2980 mg/kg
	Rat - Orale - DL50	5 g/kg
	Rat - Inhalation - CL50 Vapeur	18000 mg/m³ [4 heures]
m-Xylène a, a'-diamine	Rat - Orale - DL50	930 mg/kg
	Rat - Mâle, Femelle - Cutané - DL50	>3100 mg/kg
	Rat - Inhalation - CL50 Gaz.	700 ppm [1 heures]

Section 11. Données toxicologiques

Méthyl éthyl cétone	Lapin - Cutané - DL50	6480 mg/kg
4-tert-butylphénol	Rat - Orale - DL50	2737 mg/kg
	Rat - Orale - DL50	2.95 g/kg
Éthylbenzène	Lapin - Cutané - DL50	2.29 g/kg
	Rat - Orale - DL50	3.5 g/kg
	Lapin - Cutané - DL50	17.8 g/kg
Cumène	Rat - Inhalation - CL50 Vapeur	17.8 mg/l [4 heures]
	Lapin - Cutané - DL50	12.3 g/kg
	Rat - Orale - DL50	2260 mg/kg
	Rat - Inhalation - CL50 Vapeur	39000 mg/m³ [4 heures]

Produit Conclusion : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Nom du produit ou de l'ingrédient	Espèces	Dosage	Potentiel
phénol ramifié, nonyl-4	Lapin - Peau - Érythème/ Escarre	-	Potentiel d'irritation: 4
Dimères d'acides gras en C18 insaturés, polymérisés avec des acides gras de tallöl et la N,N'-bis (2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine	Humain - Peau - Irritant	-	-
m-Xylène a, a'-diamine	Rat - Peau - Hautement irritant	Durée du traitement/de l'exposition: 4 heures Période d'observation: 4 heures	-

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Lésions oculaires graves/ irritation oculaire

Nom du produit ou de l'ingrédient	Espèces	Dosage	Potentiel
Dimères d'acides gras en C18 insaturés, polymérisés avec des acides gras de tallöl et la N,N'-bis (2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine	Lapin - Yeux - Hautement irritant	-	-

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Corrosion/irritation respiratoire

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Sensibilisation

Nom du produit ou de l'ingrédient	Espèces	Résultat
Dimères d'acides gras en C18 insaturés, polymérisés avec des acides gras de tallöl et la N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine m-Xylène a, a'-diamine	Souris - peau	Résultat: Sensibilisant
	Souris - peau	Résultat: Sensibilisant
	OECD 429	

Peau

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Respiratoire

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Section 11. Données toxicologiques

Mutagénicité

Conclusion/Résumé

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé

Classification

: Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

: Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Nom du produit ou de l'ingrédient	OSHA	CIRC	NTP
propane-2-ol	-	3	-
Éthylbenzène	-	2B	-
Cumène	-	2B	Raisonnement prévu comme un cancérogène pour les humains.

Cancérogène Code de classification:

IARC: 1, 2A, 2B, 3, 4
NTP: Est un cancérogène humain connu; Raisonnement prévu comme un cancérogène pour les humains
OSHA: +
Non inscrit/Non réglementé: -

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé

: Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat
talc sans fibres asbestiformes	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3
Solvant naphta aromatique léger	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3
propane-2-ol	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3
1,2,4-Triméthylbenzène	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3
Méthyl éthyl cétone	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3
Cumène	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat
Éthylbenzène	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES (organes de l'audition) - Catégorie 2
Cumène	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES - Catégorie 2

Organes cibles

: Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : le sang, foie, coeur, cerveau, peau, système nerveux central (SNC).
Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : reins, poumons, le système nerveux, le système reproducteur, rate, tractus gastro-intestinal, système cardiovasculaire, les voies respiratoires supérieures, oeil, cristallin ou cornée.

Risque d'absorption par aspiration

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat
Solvant naphta aromatique léger	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Éthylbenzène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Cumène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Code du produit	AK2LVH-B	Date d'édition 26 Juin 2025	Version 20.01
Nom du produit	AMERLOCK 2LV LOW HAPS CURE		

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.
- Inhalation** : Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- Contact avec la peau** : Provoque de graves brûlures. Dégraisse la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
- Ingestion** : Corrosif pour le tube digestif. Provoque des brûlures.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmolement
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux
respiration sifflante et difficultés respiratoires
asthme
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
sécheresse
gerçure
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

- Conclusion/Résumé** : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets nocifs pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et des voies respiratoires ou des effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Il existe des preuves que des surexpositions répétées à la vapeur de solvants organiques, combinées à une exposition à des bruits forts continuels, peuvent provoquer une plus grande perte de l'audition que dans le cas d'une exposition au bruit seulement. Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles. L'ingestion peut causer des nausées, la diarrhée et des

Section 11. Données toxicologiques

vomissements. Ceci tient compte des effets différés et immédiats, lorsque connus, ainsi que des effets chroniques des composants lors d'une exposition de courte durée et de longue durée par voie orale, pulmonaire et cutanée et par contact avec les yeux.

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles
: Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Effets différés possibles
: Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles
: Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Effets différés possibles
: Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Conclusion/Résumé
: Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Généralités
: Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité
: Peut provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

Mutagénicité
: Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction
: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale (mg/kg)	Cutané (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
AMERLOCK 2LV LOW HAPS CURE	5453.0	3479.4	40613.4	157.8	13.2
Baryum, sulfate de	N/A	2500	N/A	N/A	N/A
phénol ramifié, nonyl-4	1300	2140	N/A	N/A	N/A
Dimères d'acides gras en C18 insaturés, polymérisés avec des acides gras de tallöl et la N, N'-bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine	2500	2500	N/A	N/A	N/A
Solvant naphta aromatique léger	8400	3480	N/A	N/A	N/A
propane-2-ol	5045	12800	N/A	72.6	N/A
alcool benzylique	1200	2500	N/A	N/A	N/A
Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)], α-(2-aminométhylethyl)-ω-(2-aminométhylethoxy)-	2885	2980	N/A	N/A	N/A
1,2,4-Triméthylbenzène	5000	N/A	N/A	18	1.5
m-Xylène a, a'-diamine	930	2500	4500	N/A	N/A
Méthyl éthyl cétone	2737	6480	N/A	N/A	N/A
4-tert-butylphénol	2950	2290	N/A	N/A	N/A
phénol, nonyl-2, ramifié	500	N/A	N/A	N/A	N/A
Éthylbenzène	3500	17800	N/A	17.8	1.5
Cumène	2260	12300	N/A	39	N/A

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces
phénol ramifié, nonyl-4	Aiguë - CL50 0.221 mg/l [96 heures] Aiguë - CE50 OECD 0.044 mg/l [48 heures] Effet: Intoxication Aiguë - CE50 OECD 0.04 mg/l [72 heures] Effet: Population CE10 OECD 201 1.78 mg/l [72 heures]	Poisson Crustacés - Water flea - <i>Moina macrocopa</i> Algues - Green algae - <i>Raphidocelis subcapitata</i>
Dimères d'acides gras en C18 insaturés, polymérisés avec des acides gras de tallöl et la N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine Solvant naphta aromatique léger	Aiguë - CL50 8.2 mg/l [96 heures]	Poisson
propane-2-ol	Aiguë - CE50 - Eau douce OECD Âge: 8 à 24 heures 10.1 g/l [48 heures] Effet: Intoxication CE50 15 mg/l [72 heures]	Daphnie - Water flea - <i>Daphnia magna</i>
Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], α-(2-aminomethylethyl)-ω-(2-aminomethylethoxy)-4-tert-butylphénol	Aiguë - CE50 - Eau douce OECD 16.91 mg/l [72 heures] Effet: Population	Algues Algues - Green algae - <i>Selenastrum capricornutum</i> - Phase de croissance exponentielle
phénol, nonyl-2, ramifié	Aiguë - CL50 0.017 mg/l [96 heures]	Poisson - <i>Pleuronectes americanus</i>
Éthylbenzène	Aiguë - CE50 - Eau douce 1.8 mg/l [48 heures] Chronique - NOEC - Eau douce 1 mg/l	Daphnie Daphnie - <i>Ceriodaphnia dubia</i>

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Persistance et dégradation

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat
Éthylbenzène	79% [10 jours] - Facilement

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Code du produit	AK2LVH-B	Date d'édition 26 Juin 2025	Version 20.01
Nom du produit	AMERLOCK 2LV LOW HAPS CURE		

Section 12. Données écologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogKoe	FBC	Potentiel
phénol ramifié, nonyl-4	5.4	251.19	Faible
propane-2-ol	0.05	-	Faible
alcool benzylique	0.87	-	Faible
1,2,4-Triméthylbenzène	3.63	120.23	Faible
m-Xylène a, a'-diamine	0.18	2.69	Faible
Méthyl éthyl cétone	0.3	-	Faible
4-tert-butylphénol	3	67.61	Faible
Éthylbenzène	3.6	79.43	Faible
Cumène	3.55	35.48	Faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau : Non disponible.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Les vapeurs du résidu du produit peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du contenant. Ne pas couper, souder ou meuler des contenants usagés à moins qu'ils n'aient été nettoyés à fond intérieurement. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel. Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Section 14. Informations relatives au transport

Code du produit	AK2LVH-B	Date d'édition 26 Juin 2025	Version 20.01
Nom du produit	AMERLOCK 2LV LOW HAPS CURE		

Section 14. Informations relatives au transport

	TDG	IMDG	IATA
Numéro ONU	UN1263	UN1263	UN1263
Désignation officielle de transport de l'ONU	PAINT	PAINT	PAINT
Classe de danger relative au transport	3	3	3
Groupe d'emballage	III	III	III
Dangers environnementaux	Oui.	Yes.	Yes. The environmentally hazardous substance mark is not required.
Substances polluantes en milieu marin	(phénol ramifié, nonyl-4)	(4-nonylphenol, branched)	Non applicable.

Autres informations

- TDG** : La marque de polluant marin n'est pas obligatoire lors du transport routier ou ferroviaire.
- IMDG** : The marine pollutant mark is not required when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg.
- IATA** : La marque « substance dangereuse pour l'environnement » peut apparaître si elle est requise par d'autres règlements sur le transport.

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Proof of classification statement : Produit classé conformément aux sections suivantes de Transport des marchandises dangereuses Règlements. 2.18-2.19 (Classe 3), 2.7 (Marque de polluant marin).

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes de l'inventaire national

Inventaire du Canada (DSL) : Un composant au moins n'est pas répertorié dans la DSL (Liste intérieure des substances), mais de tels composants figurent tous dans la NDSL (Liste extérieure des substances).

Section 16. Autres informations

Veillez vous référer à la section 2 de ce document pour les classifications de danger du SGH. C'est au client qu'il revient de déterminer le code EPI de cette matière.

Date d'édition/Date de révision 26 Juin 2025

Organisation ayant préparé la FDS : EHS

Code du produit	AK2LVH-B	Date d'édition 26 Juin 2025	Version 20.01
Nom du produit	AMERLOCK 2LV LOW HAPS CURE		

Section 16. Autres informations

Légende des abréviations :

- ETA = Estimation de la toxicité aiguë
- FBC = Facteur de bioconcentration
- SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA = Association international du transport aérien
- CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- LogK_{ow} = coefficient de partage octanol/eau
- MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
- N/A = Non disponible
- SGG = Groupe de séparation
- NU = Nations Unies

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Déni de responsabilité

L'information contenue dans cette fiche technique repose sur les connaissances scientifiques et techniques actuelles. Cette information a pour but d'attirer l'attention sur les aspects liés à la santé et à la sécurité qui se rapportent aux produits fournis par PPG, et de recommander des mesures de précaution pour l'entreposage et la manutention des produits. Aucune garantie n'est donnée quant aux propriétés des produits. Aucune responsabilité ne peut être acceptée en cas de défaut d'observer les mesures de sécurité décrites dans cette fiche technique ou en cas de mauvais usage des produits.